

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Direction de l'événementiel et de l'animation - Attribution d'une gratification de stage à Madame Aurélie Pagès.

Dans le cadre de sa formation en Master spécialisé « marketing événementiel et stratégies des relations publiques » à l'Institut des hautes études économiques et commerciales (Inseec) de Bordeaux, Madame Aurélie Pagès effectuera un stage au sein de la Direction événementiel et animation de la Ville de Bayonne, pour une période de dix mois, allant du 11 novembre 2014 au 14 mars 2015, en rythme alterné, et du 16 mars au 12 septembre 2015, à temps plein.

Ce service étant en charge des animations de Noël, de la Foire au jambon, des concerts aux arènes et de la coordination générale des fêtes traditionnelles, il est apparu opportun de confier à Aurélie Pagès les missions suivantes : suivi du recensement des animations pour l'établissement des différents programmes, suivi comptable, suivi des engagements via le Guichet unique des spectacles occasionnels (Guso) et des différents contrats, rapprochement des factures, suivi des courriers générés par l'organisation et classement. Elle aura en outre, en lien avec ses études, une mission d'analyse du marketing événementiel appliqué à une collectivité.

Compte tenu de l'intérêt pour la Ville d'accueillir cette étudiante et conformément à la circulaire NOR IOCB0923128C du 4 novembre 2009 et du code de l'éducation, modifié par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 fixant une gratification minimale des stages d'une durée supérieure à 2 mois consécutifs, il est demandé au conseil municipal d'accorder, à Madame Aurélie Pagès, une gratification correspondant à 12.50% du plafond horaire de la sécurité sociale soit, à ce jour, un montant brut mensuel de 436,05€.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.